PROVINCE DE L'OGOOUE-MARITIME



CERTIFICAT DE RESIDENCE

Le Maire de la Commune	ae Port-Gentil certifie que M. ou M ^{me}
Né (e) le	à
Fille ou Fils de	
et de	
Réside à Port-Genfil depui	s le
	Fait à Port-Gentil, le
	LE MAIRE,

MAIRIE DE PORT-GENTIL B.P. 568 - PORT-GENTIL - TEL. 55.21.00 - TELECOPIE (241) 55.58.47 GABON

PROVINCE DE L'OGOOUE-MARITIME REPUBLIQUE GABONAISE

UNION - TRAVAIL - JUSTICE



VILLE DE PORT-GENTIL

CERTIFICAT DE RESIDENCE

Le Maire de la Commune de	e Port-Gentil certifie que M. ou M ^{me}	
Né (e) le	à	
Fille ou Fils de		-0
et de		
Réside à Port-Gentil depuis	le	
	Fait à Port-Gentil, le	

LE MAIRE,

MAIRIE DE PORT-GENTIL DE ESS. BORT OFFITE